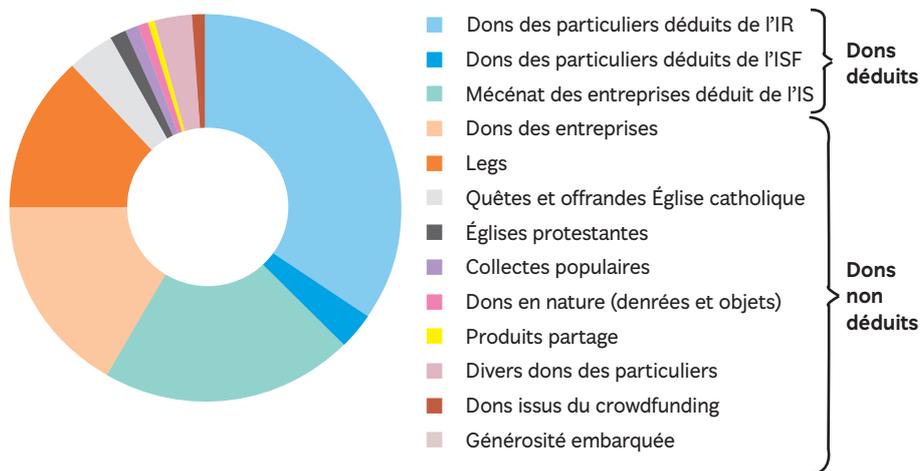


Panorama national des générosités

Dons, legs, financements participatifs... Les Français ont de multiples possibilités pour exprimer leur générosité. Et ils s'en saisissent: ce rapport établit un chiffrage inédit de toutes les formes de générosité en France, et le montant total de leur engagement annuel est de 7,5 milliards d'euros¹. Les sollicitations plus structurées et professionnalisées des organisations qui collectent et le cadre fiscal incitatif font partie des facteurs stimulants.

RÉPARTITION DU TOTAL DE LA GÉNÉROSITÉ DES FRANÇAIS



Les **valeurs de référence** qui constituent le total de la générosité sont mises en exergue en orange dans ce document. La réalisation de cette somme impose d'éviter autant que possible les double-comptages entre dons déduits et non déduits, ce qui explique que certains chiffres mentionnés ci-dessous ne figurent pas dans le chiffrage global (exemple: le total des dons aux Églises inclut une part de dons déduits des impôts).

La générosité des particuliers, un phénomène de masse porté par des montants concentrés

Les dons déduits de l'impôt sur le revenu: + 70 % en 10 ans

Les dons des particuliers faisant l'objet de déduction sur l'impôt sur le revenu (IR)² représentent **2,62 milliards d'euros en 2015**, soit une **augmentation de 70 % depuis 2006**. 15 % des foyers

imposables français ont déclaré des dons en 2015, soit 5,7 millions de foyers. Si la générosité est un phénomène de masse, les dons **déduits de l'IR sont assez concentrés**: les foyers déclarant plus de 60 000 euros de revenus annuels représentent 20 % des donateurs et 40 % du montant des dons déclarés.

Pourquoi une telle croissance ?

- La progression du don n'est pas seulement liée à l'augmentation du nombre de foyers déclarant des dons (+ 20 % sur la période), mais également au fait que **chaque foyer donne plus qu'avant: la contribution moyenne a augmenté de 44 % au cours de cette dernière décennie, passant de 320 à 460 euros**.

¹ À l'exception du bénévolat et des dons entre personnes. Le chiffrage global est volontairement prudent, car de nombreux segments restent difficiles à documenter (dons aux organisations culturelles hors christianisme ; collectes des écoles ; volume des dons des particuliers éligibles à déduction fiscale mais non déclarés, etc). L'estimation de 7,5 milliards d'euros est donc un chiffre *a minima*, et porte sur l'année 2015.

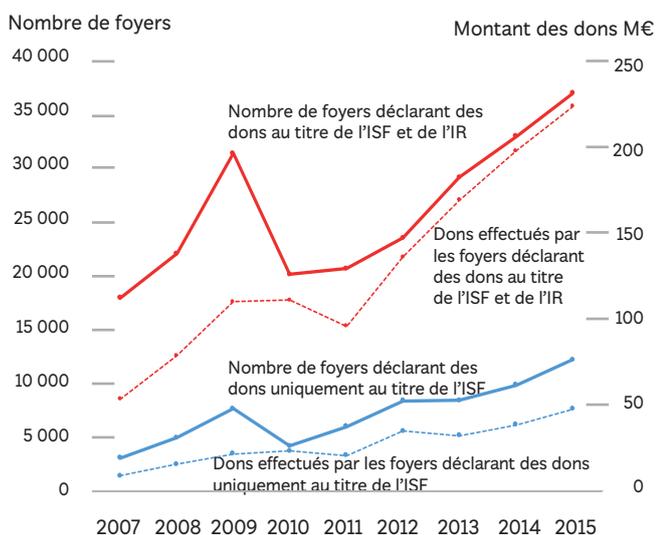
² Tous les chiffres concernant les dons déduits des impôts sont issus de la direction générale des finances publiques (DGFiP).

- La croissance totale de la masse des dons est très fortement liée à la croissance du revenu imposable total qui a été de 28% sur la période, pour une progression de plus d'un quart de la part des dons déclarés dans l'utilisation du revenu.
- Cette croissance continue est aussi imputable à l'augmentation du nombre de structures, privées ou publiques, qui se dotent d'outils et/ou d'équipes professionnelles dédiés à la collecte de fonds.

Les dons déduits de l'impôt de solidarité sur la fortune

- Les dons déduits de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) s'élevaient à **246 millions d'euros** en 2015. Cette déduction ne concerne que 49 000 foyers, pour un don moyen supérieur à 5 000 euros.
- 75% des donateurs qui déduisent sur l'ISF déduisent également des dons sur l'IR.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DONATEURS ET DES MONTANTS DONNÉS AU TITRE DE L'ISF

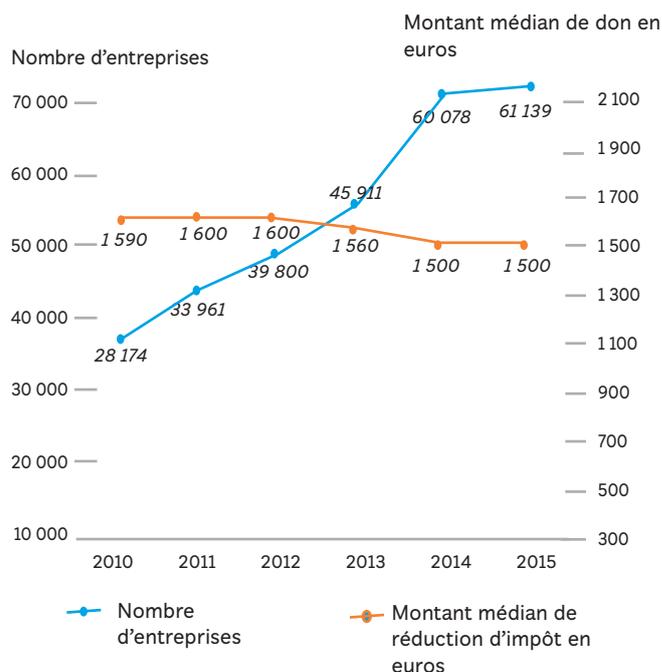


Source : chiffres 2015 DGFIP pour le Panorama des générosités, calculs des auteurs.

L'expansion du mécénat d'entreprise

L'administration fiscale a accordé en 2015 aux entreprises une réduction d'impôts au titre des dons pour le mécénat de 952 millions d'euros, qui représentent environ **1,6 milliard d'euros de dépenses en mécénat déclarées**.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANT DES DONNÉS ET DU MONTANT MÉDIAN DE LEUR RÉDUCTION D'IMPÔT



Si le **montant médian des contributions des entreprises a nettement baissé**, cette diminution est le corollaire de la **croissance du nombre d'entreprises qui s'engagent** (plus de 61 000), ce qui permet au mécénat de continuer de croître. Cet engouement est notamment porté par les petites et moyennes entreprises : entre 2010 et 2015, sur la tranche des entreprises de 1 à 100 salariés, le montant de la réduction d'impôt au titre du mécénat a plus que doublé.

En y ajoutant le **montant des dons que les entreprises ne déduiraient pas de leurs impôts**, que l'on évalue à **1,3 milliard d'euros**, on parvient à un **total estimatif de 2,9 milliards d'euros pour le mécénat d'entreprise**.

Les reports : l'ombre portée des dons

Le total des dons déduits masque le phénomène des reports : chaque donateur a la possibilité, si le montant de son don dépasse le plafond de 20% du revenu imposable, de reporter son don sur une période allant jusqu'à cinq années. Ainsi le montant total des dons réalisés une année N ne peut être connu dans sa totalité que cinq ans plus tard.

Ces reports, qui sont mis en place automatiquement par Bercy lors de la déclaration, concernent environ 25 000 foyers donateurs et représentent un montant annuel global de **300 à 400 millions d'euros**.

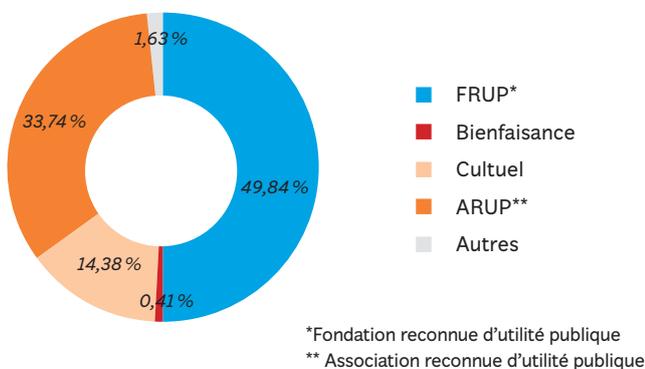
Les legs: un volume conséquent

Ne donnant pas lieu à déduction fiscale pour le donateur, les legs et autres libéralités effectués par des particuliers font partie des **formes de générosité les plus mal renseignées**, en dépit d'un montant total très conséquent: on les comptabilise à hauteur d'**un minimum de 860 millions d'euros** sur l'année 2015, et on les estime à près d'**1 milliard d'euros**.

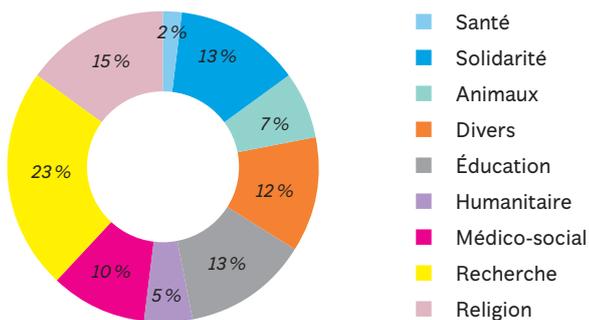
En l'absence de référencement exhaustif centralisé, **cette estimation inédite** se fonde sur une base de données *ad hoc* représentant 300 des principales organisations bénéficiaires de legs.

Près de la moitié des legs sont destinés à des fondations reconnues d'utilité publique, et près d'un quart du total finance la recherche.

RÉPARTITION DES LEGS PAR STATUT DES BÉNÉFICIAIRES



RÉPARTITION DES LEGS PAR ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES



Les canaux de collecte émergents

Certains types de dons ne sont pas concernés par la comptabilisation du ministère des Finances. Parce que l'émission de reçu est juridiquement impossible, ou parce que les circonstances de l'acte de don ne s'y prêtent pas (caractère informel, faiblesse des montants individuels etc.), ces dons ne sont pas déduits des impôts.

Additionnés à partir des comptes d'emploi des ressources des bénéficiaires ou de sondages, ils représentent cependant une part non négligeable de la générosité des Français – et sur laquelle des zones d'ombre subsistent.

Les collectes populaires

Les quêtes sur la voie publique ont représenté en 2015 un total de **9 millions d'euros** (exemples: Croix Rouge, Bleuet de France). La collecte de dons sans reçus fiscaux peut également avoir lieu dans des espaces privés ouverts au public (exemple: urnes dans les restaurants McDonald's), ou complètement fermés, comme les foyers (exemple: opération Pièces Jaunes). Les quêtes dans ces espaces privés s'élevaient à environ **3,35 millions d'euros** en 2015.

À ces chiffres s'ajoutent certaines manifestations exceptionnelles de soutien dont les produits ne sont pas forcément déduits, comme les collectes de terrain du Téléthon dont le volume dépasse **35 millions d'euros**.

Le total des dons provenant des collectes populaires est donc *a minima* de **47,5 millions d'euros**.

Les dons en financement participatif

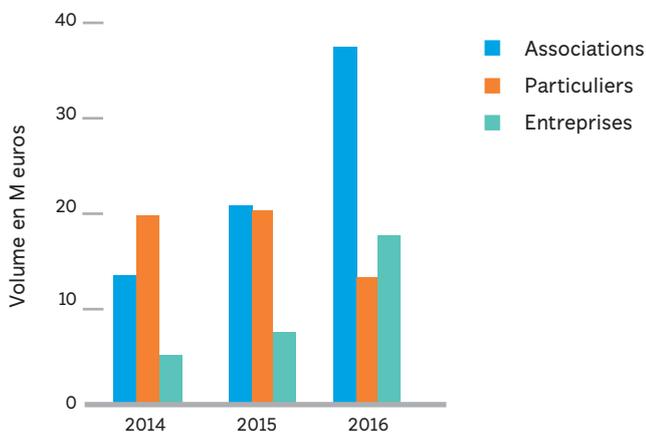
Première distinction essentielle s'agissant du *crowdfunding*: **les dons ne représentent que 30 % des sommes totales qui transitent par ces plateformes**. Le reste est composé pour 30 % d'investissements, et pour 40 % de prêts.

Une partie de ces dons ne sont pas déductibles des impôts. De fait, près de la moitié de leurs bénéficiaires ne sont pas des associations relevant de la définition fiscale de l'intérêt général: **29 des 50,8 millions d'euros de dons réalisés via des plateformes de crowdfunding sont allés à des entreprises et des particuliers en 2015**³. La part des associations dans le total a néanmoins nettement progressé depuis trois ans.

³ Tous les chiffres de cette catégorie sont issus des données produites par Financement Participatif France pour leurs baromètres annuels. Les chiffres de la plateforme du Louvre « Tous Mécènes » ont été ajoutés au total du don en *crowdfunding*.

Par ailleurs, une zone d'ombre demeure, liée à la pratique des contreparties: **84% du volume des dons effectués sur des plateformes de financement participatif ont fait l'objet de « récompenses » en 2015** (qui vont du remerciement non quantifiable à la réception d'un bien qui possède une valeur marchande), ce qui pose le problème de la porosité entre don et transaction marchande.

ÉVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES DES DONNS EN CROWDFUNDING



Source : Financement Participatif France

Les dons en nature de denrées et objets par les particuliers

Il s'agit d'une ressource indispensable de l'action d'un grand nombre d'organisations au service de l'intérêt général, en particulier lorsqu'elles travaillent à l'aide d'urgence et à l'assistance aux populations vulnérables. En raison de la nature même de ces activités, qui impliquent un renouvellement constant des ressources, les associations n'ont pas toujours les moyens ou la volonté d'indexer et de valoriser individuellement chaque denrée donnée par les particuliers. Il en résulte une comptabilité parcellaire. Néanmoins certaines organisations chiffrer ces apports en tonnage.

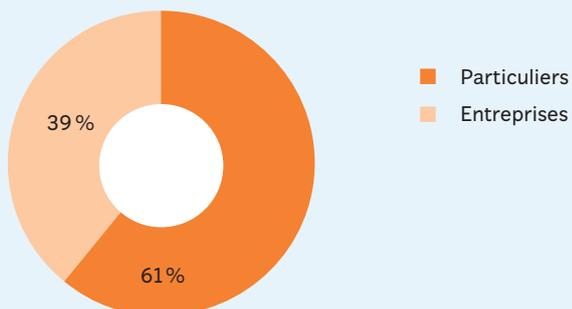
Parmi les grands collecteurs de dons en nature, seules les Banques Alimentaires indiquent la valorisation totale en numéraire de leur collecte nationale auprès des particuliers, ce qui permet d'affirmer que **le volume a minima de ce type de générosité s'élève à 39,5 millions d'euros pour 2015**. Cette somme représente 13,9% des dons en nature à ces organisations, le reste provenant des entreprises ou des collectivités, et faisant la plupart du temps l'objet de valorisation et/ou de déduction fiscale.

La générosité embarquée et les produits partage

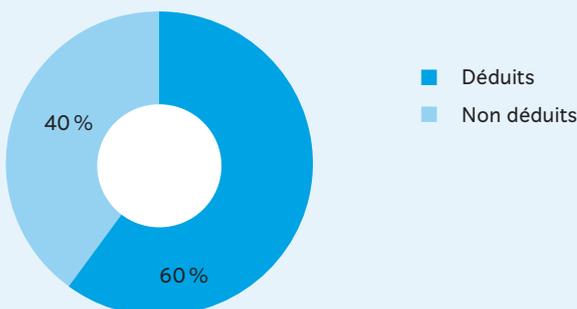
La générosité embarquée regroupe divers actes du quotidien qui peuvent donner lieu à des micro-dons (arrondi sur achat en caisse ou en ligne, sur salaire ou encore sur relevé bancaire). Ces pratiques étant récentes, le montant total de la générosité embarquée est encore faible (**1 million d'euros** en 2015), mais en nette progression (1,6 million d'euros en 2016), selon MicroDon.

Enfin, on peut signaler les produits partage, biens de consommation vendus soit par des entreprises qui reversent une partie des bénéfices à des organisations à but non lucratif, soit par ces organisations elles-mêmes. On peut chiffrer à **29 millions d'euros** le montant de ce dernier type de ventes, qui ne donnent pas lieu à déduction fiscale (sacs à sapin de Handicap international, produits dérivés des Restos du Cœur...).

RÉPARTITION DU TOTAL DE LA GÉNÉROSITÉ ENTRE ENTREPRISES ET PARTICULIERS



RÉPARTITION DU TOTAL DE LA GÉNÉROSITÉ ENTRE DONNS DÉDUITS ET NON-DÉDUITS DES IMPÔTS



Focus sur quelques bénéficiaires emblématiques⁴

Les dons aux organisations culturelles

Les principales ressources de l'ensemble des diocèses de l'**Église catholique** sont réparties en trois catégories :

- le Denier de l'Église, éligible à la déduction fiscale sur l'IR, s'élève à **255 millions d'euros**
- les quêtes et offrandes représentent un montant de **279,2 millions d'euros**
- enfin, les legs et donations s'élèvent à 98 millions d'euros. Ainsi, **l'Église catholique est bénéficiaire d'environ un dixième du total des legs réalisés en France.**

Le total de la générosité reçue par l'Église catholique s'élève donc à près de 630 millions d'euros en 2015, dont environ 40% fait potentiellement l'objet de déduction fiscale.

Les chiffres des dons collectés par les organisations culturelles d'autres religions sont difficiles à établir. On peut néanmoins citer pour les protestants un montant estimé (dons déduits et non déduits) de 185 millions d'euros (qui inclut l'Église protestante unie de France⁵ et les Églises évangéliques), dont **84,8 millions d'euros** non déduits des impôts.

Sources : Conférence des évêques de France, EPUF, CNEF.

Les dons aux partis politiques et campagnes électorales

Les dons aux partis politiques, déduits de l'impôt sur le revenu, s'élevaient à 90 millions d'euros en 2015, chiffre en baisse régulière depuis 2012. Quant aux campagnes électorales, elles rassemblent 12 millions d'euros de dons. Ce sont les élections législatives qui mobilisent le plus les donateurs. Néanmoins, on n'observe pas de corrélation nette entre les années d'élections et les dons aux partis politiques ou aux campagnes électorales.

Les donateurs aux partis politiques sont relativement exclusifs : selon les années, entre 35 % et 42 % d'entre eux ne donnent à aucun autre type d'organisme.

Source : Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques et DGFIP.

La générosité dédiée à la sphère publique

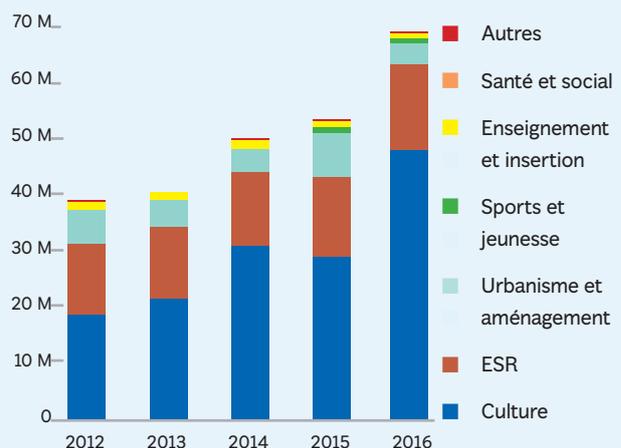
Ce rapport présente de façon inédite les volumes de la générosité privée alloués par des particuliers ou des entreprises à des organismes publics (opérateurs, collectivités et services de l'État). Cette analyse fait ressortir un montant *a minima* de 195 millions d'euros en 2015 en dons et legs, ainsi répartis :

- les premiers bénéficiaires sont les **opérateurs publics nationaux ou territoriaux** (musées, hopitaux...) avec 114 millions d'euros (auxquels s'ajoutent les 33 millions de l'Institut de France)
- puis les **collectivités** territoriales (principalement les communes) avec 42 millions d'euros
- et enfin les **services de l'État** (seulement 6 millions d'euros en 2015)

Du côté des opérateurs publics, la tendance la plus nette est celle de la **croissance des dons aux opérateurs culturels, qui bénéficient de l'essentiel de l'augmentation du volume total**, tandis que les autres secteurs d'activité demeurent relativement stables. Cette croissance est majoritairement portée par quelques grands établissements patrimoniaux nationaux.

Source : comptabilité publique (DGCL et DGFIP).

ÉVOLUTION DES DONNS ET LEGS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



⁴ Cette partie propose une lecture thématique plutôt qu'arithmétique : aussi certains chiffres agrègent des dons déduits et non-déduits.

⁵ Hors Alsace et Moselle.

Des sources multiples

Plusieurs dizaines de sources différentes ont été utilisées pour ce rapport.

▪ **Les sources amont** (informations sur les dons) sont de deux types :

- Les déclarations fiscales ont l'avantage de la quasi-exhaustivité sur le phénomène étudié (dons déduits IR, IS, ISF)
- Les enquêtes par sondage, non exhaustives et purement déclaratives, viennent compléter la lecture et permettent d'estimer les dons non-déduits

▪ **Les sources aval** (compte emplois ressources des organisations bénéficiaires essentiellement) présentent deux avantages :

- Elles constituent l'unique lieu d'information pour les libéralités non déclarées comme les legs
- Elles permettent d'élaborer des analyses sectorielles

L'année de référence, 2015, correspond à l'année la plus récente pour laquelle l'ensemble des sources existantes sont disponibles, notamment les chiffres définitifs de l'administration fiscale.

L'intégralité de l'étude est téléchargeable sur fondationdefrance.org/espace-philanthropie

Auteurs :

Daniel Bruneau

Laurence de Nervaux

Jean-François Tchernia

Alix Pornon

Cette étude initiée par Daniel Bruneau, ancien président de France générosités, a été réalisée avec la contribution du CerPhi et en partenariat avec France générosités, l'Association française des fundraisers, le Centre français des fonds et fondations, Admical, le Don en confiance et l'Institut des dirigeants d'associations et fondations.



Avec les 841 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 170 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00

fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**